

Historique des versions

Date	Nature	Instance	Référence
2022-04-04	Recommandation	CG	
2022-04-29	Adoption	CA	CDA-22-34
2023-11-20		Comité RSDD	
2023-11-27	Recommandation	CG	
2023-12-08	Adoption	CA	CDA-23-122

TABLE DES MATIÈRES

1.	Objet et portée	4
2.	Rôles et responsabilités	4
2.1.	Directeur général.....	4
2.2.	Comité interne sur la responsabilité sociale et le développement durable	4
3.	Cadre juridique	4
4.	Responsabilité sociale et développement durable	5
4.1.	Définition.....	5
4.2.	Objectifs.....	5
4.3.	Dimension sociale	6
4.3.1.	Promotion de la participation des communautés locales.....	6
4.3.2.	Équité, diversité et accomplissement des employés.....	6
4.3.3.	L'équité, la diversité, l'inclusion et la sécurisation culturelle	7
4.4.	Dimension environnementale.....	7
4.4.1.	La responsabilisation.....	7
4.4.2.	La protection de l'environnement.....	7
4.4.3.	La réduction de l'empreinte écologique.....	7
4.5.	Dimension économique	8
4.5.1.	L'approvisionnement responsable	8
5.	Communication de la Politique	8
6.	Dispositions finales et complémentaires	8

1. Objet et portée

Pour le Collège des médecins du Québec (le Collège), la responsabilité sociale et le développement durable (RSDD) deviennent une prémisses essentielle à la réalisation de sa mission de protection du public compte tenu de la nécessité de comprendre l'être humain de façon systémique, c'est-à-dire un individu en interaction avec son environnement social et écologique.

La présente Politique est conséquemment mise en œuvre dans le but de préciser les actions concrètes déployées par les employés du Collège afin d'assurer une application adéquate du développement durable au sein de toutes les activités de son organisation (gestion et administration confondues) et pour accompagner ses membres qui reconnaissent l'importance d'allier une éthique de responsabilité sociale à la responsabilité individuelle existant entre un médecin et son patient.

2. Rôles et responsabilités

2.1. Directeur général

Le directeur général est responsable de l'application de la présente Politique. Il veille à ce qu'une culture de responsabilité sociale et de développement durable soit mise en place au sein de l'organisation et s'assure qu'un comité interne sur la responsabilité sociale et le développement durable soit constitué au sein de l'ordre.

2.2. Comité interne sur la responsabilité sociale et le développement durable

Dans un modèle d'autogestion, le comité interne sur la responsabilité sociale et le développement durable doit proposer et met en place des initiatives déployées à l'interne, en lien avec la Politique RSDD. Ces initiatives doivent mobiliser l'ensemble du personnel et contribuer à l'atteinte d'objectifs plus larges de l'organisation en matière de responsabilité sociale et de développement durable.

3. Cadre juridique

Bien que le *Code des professions* ne prévoient aucune obligation spécifique pour un ordre professionnel relativement à la responsabilité sociale ou au développement durable, ces deux concepts s'inscrivent pleinement dans la mission de protection du public et participent directement à cette protection.

Par ailleurs, la responsabilité sociale et le développement durable s'inscrivent également dans les orientations stratégiques du Collège puisque la RSDD est une prémisses essentielle à la réalisation de sa mission de protection du public. Un Collège qui agit comme un citoyen responsable.

4. Responsabilité sociale et développement durable

4.1. Définition

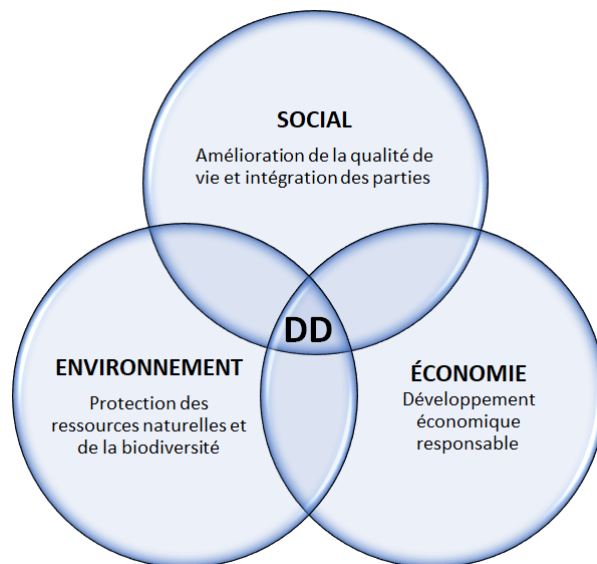
S'inspirant de la définition proposée par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) encadrant les domaines du développement durable (ISO 26000) et du management environnemental (ISO 14004), le Collège définit la RSDD comme suit :

« Fidèle à sa mission de protéger le public, le Collège des médecins s'assure d'une médecine de qualité. Il mesure les impacts que pourraient avoir ses actions et celles de ses administrateurs, de ses employés, ainsi que de l'ensemble des médecins et apprenants, sur le public et l'environnement. Cet engagement se concrétise dans :

- Ses décisions à tous les niveaux de son organisation;
- Ses actions auprès de la population et de l'ensemble de ses parties prenantes;
- Ses interventions publiques sur des enjeux sociétaux en santé. »

4.2. Objectifs

Les objectifs du principe de développement durable sont définis par le gouvernement du Québec par la combinaison du maintien de l'intégrité de l'environnement, en intégrant l'application du principe d'équité entre les individus et les communautés et en assumant le développement d'une économie prospère. La Politique de RSDD du Collège est donc inspirée des principes de gestion présentés par la Loi sur le développement durable.



4.3. Dimension sociale

4.3.1. Promotion de la participation des communautés locales

Le Collège croit qu'il est fondamental que la **contribution et la participation** des dirigeants, des administrateurs, du personnel, des membres, des partenaires et des groupes de citoyens dans le développement de projets liés à l'environnement se fassent de concert avec les communautés locales afin de développer des actions durables pour la protection de la qualité de vie des individus. Sur cette voie, le Collège s'engage à :

- Proposer l'intégration des parties prenantes et intéressées, dans une approche participative qui met l'accent sur leur perception des besoins et actions à réaliser;
- Effectuer du transfert de connaissances, s'engager dans l'information et la sensibilisation (assurer la diffusion de l'information, octroyer des formations et donner des conférences);
- Soutenir le développement social en encourageant ses employés et ses administrateurs engagés dans la communauté;
- Appuyer des projets qui favorisent l'autonomisation communautaire;
- Répertorier et faire connaître aux membres de l'ordre les organismes actifs en responsabilité sociale et développement durable, soutenir ces organismes et inviter les médecins à s'y associer.

4.3.2. Équité, diversité et accomplissement des employés

Le Collège s'engage à :

- Offrir un cadre de travail inclusif et toujours, et sans équivoque, équitable pour ses employés. L'équité représente l'inclusion de tout individu indépendamment de son âge, son sexe, sa langue, sa religion, son opinion, son handicap, son origine ethnique, etc. L'inclusion se rapporte à la création d'un environnement où tous les gens sont respectés de manière équitable et ont accès aux mêmes possibilités. À l'échelle de l'organisation, l'inclusion exige qu'on recense et supprime les obstacles (physiques ou procéduraux, visibles ou invisibles, intentionnels ou non intentionnels) qui nuisent à la participation et à la contribution des personnes. Elle exige également une affirmation des valeurs et des principes d'équité, de justice et de respect en se montrant ouverts à différentes opinions et perspectives, en acquérant une compréhension des autres cultures, expériences et communautés et en fournissant un effort conscient pour être accueillants, serviables et respectueux de tous. Ces notions sont capitales et prioritaires au sein des valeurs du Collège des médecins. De plus, le Collège est d'avis que ses employés constituent sa plus grande richesse, c'est pourquoi il lui importe de leur offrir un environnement de travail stimulant, qui favorisera leur épanouissement professionnel, tout en préservant leur santé et leur mieux-être.
- Offrir des programmes de formation continue qui valorisent et encouragent le développement des habiletés et de compétences des employés, en fonction de leurs besoins respectifs;
- Offrir un environnement de travail sain, sécuritaire et respectueux, qui favorise la santé et le mieux-être des employés;
- Développer et mettre à jour une politique et des programmes en matière de diversité et d'inclusion afin d'offrir un milieu de travail qui reflète la diversité de la population québécoise;
- Offrir des conditions d'emploi équitables et compétitives, qui favorisent l'attraction et la rétention des employés, dans le respect des lois en vigueur.

4.3.3. L'équité, la diversité, l'inclusion et la sécurisation culturelle

En tant qu'acteur de premier plan dans la mise en place de conditions favorables au développement de soins de santé et de services sociaux culturellement sécurisants et inclusifs, le Collège s'engage à :

- Promouvoir ces valeurs auprès des membres de l'ordre et du personnel du Collège;
- Travailler avec les responsables des programmes de formation à l'inclusion de formations pour que ces valeurs soient reflétées dans les formations proposées aux membres;
- Offrir une formation en RSDD destinée à l'ensemble des médecins du Québec en prêtant une attention particulière aux dimensions équité-diversité-inclusion;
- Soutenir des actions déjà entreprises ou en voie de l'être pour rendre accessibles à l'ensemble des citoyens des services de santé de qualité, inclusifs et sécuritaires.

4.4. Dimension environnementale

4.4.1. La responsabilisation

Afin d'assurer le maintien et préférablement l'amélioration de la qualité de l'environnement, il est un devoir pour la société de poser des actions responsables afin de réduire les effets des changements climatiques et d'assurer un développement durable. Repenser les manières de faire est essentiel au progrès de la société et au bien-être des individus. Le Collège se veut une organisation responsable et inscrit ses actions dans une compréhension globale des écosystèmes.

Dans le but d'assurer l'implantation de pratiques responsables au sein de l'organisation, la section suivante présente les objectifs et les engagements du Collège en matière de développement durable.

4.4.2. La protection de l'environnement

Dans les choix qu'il fait et les gestes qu'il pose, le Collège s'engage à proposer des projets et des solutions qui permettent d'intégrer et de mobiliser les employés, les membres et le public afin d'assurer une pérennité de la qualité de l'environnement.

4.4.3. La réduction de l'empreinte écologique

À dessein de lutter contre les changements climatiques, de réduire la consommation énergétique et d'énergie fossile, afin d'assurer la protection de l'environnement et de la qualité de vie des individus, le Collège encourage l'application des mesures suivantes :

- Permettre aux employés d'effectuer une partie de leur travail à distance du lieu où le résultat du travail est attendu;
- Favoriser les visioconférences, le covoiturage, la mobilité active et les transports en commun;
- Participer avec ses membres et ses partenaires à développer des projets et comportements réduisant l'empreinte écologique;
- Réduire l'utilisation de papier et, lorsque nécessaire, favoriser l'utilisation de papier recyclé ou encourager des pratiques écoresponsables;
- Éviter l'utilisation de matières plastiques;
- Réduire les matières résiduelles et s'assurer que celles-ci soient récupérées et éliminées de manière adéquate, notamment les déchets électroniques;
- Assurer le recyclage des fournitures désuètes ou les offrir à d'autres organisations qui auraient des besoins et des ressources moindres;
- Assurer le recyclage des cartouches d'encre;

- Surpondérer les offres de fournisseurs qui partagent les mêmes engagements en regard de l’empreinte écologique de leur pratique;
- Favoriser, en matière de choix et de location des espaces de bureau, les options correspondant le plus aux valeurs et aux engagements de la présente Politique.

Le Collège s’engage également à réévaluer constamment ses engagements et à revoir ses besoins.

4.5. Dimension économique

4.5.1. L’approvisionnement responsable

Les achats réalisés par le Collège doivent favoriser la sélection de fournisseurs responsables et l’achat local. Le portefeuille de produits financiers détenu doit préférentiellement contenir des titres d’entreprises qui respectent les valeurs écologiques et socioresponsables. Il est également souhaité d’explorer les options d’achat de produits recyclés avant tout autre produit ainsi que d’encourager l’utilisation de produits et services provenant de l’économie circulaire.

Pour conclure, le Collège s’engage également à favoriser le développement de partenariats avec des organisations présentant des valeurs et des engagements compatibles avec la présente Politique.

5. Communication de la Politique

La Politique est diffusée sur le site Web du Collège ainsi que dans l’intranet du Collège.

6. Dispositions finales et complémentaires

La Politique et chacune de ses mises à jour entrent en vigueur dès leur adoption par le Conseil d’administration. Elle peut être révisée en tout temps, dès que le Collège en voit la pertinence. Elle devra cependant faire l’objet d’une révision systématique tous les trois ans afin de mettre à jour son contenu selon l’évolution de l’organisation et les meilleures pratiques dans ce domaine.